

Kinésithérapeutes



© 2014 Les Echos Publishing

Selon une étude récente réalisée à partir de la base de données des professions réglementées de l'Union européenne, près de 20 000 kinés se sont installés depuis 1997 dans un autre pays d'Europe. Ces données classent ainsi la profession comme la 4^e profession réglementée la plus mobile en Europe, derrière les médecins, infirmiers et enseignants.

Pourtant les kinésithérapeutes français sont parmi les moins mobiles. Ils ne représentent que 1,59 % des mouvements au sein de l'Union Européenne.

Parmi les pays les plus attractifs, c'est-à-dire ceux qui attirent plus de kinés qu'ils n'en perdent, on compte l'Autriche, la France, l'Angleterre, l'Irlande, la Suisse, le Luxembourg et l'Italie. Les moins attractifs sont les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

Les motivations des kinés à s'installer dans un autre pays d'Europe sont variées. Il semblerait que pour les pays d'Europe du Nord et de l'Ouest, ce soit la surdensité en professionnels qui les poussent à s'installer ailleurs. Pour les pays d'Europe de l'Est et du Sud, ce sont plutôt les salaires faibles qui incitent à bouger.

© 2014 Les Echos Publishing